

## Annexe 6 bis

### Déclaration à long terme du fournisseur concernant les produits ayant le caractère originaire à titre préférentiel

La déclaration du fournisseur, dont le texte figure ci-après, doit être établie compte tenu des notes figurant en bas de page. Il n'est toutefois pas nécessaire de reproduire ces notes.

### DÉCLARATION

Je soussigné déclare que les marchandises décrites ci-après:

FC 2021 0007

qui font l'objet d'envois réguliers à *Crystal Wines* sont originaires de FRANCE

et satisfont aux règles d'origine régissant les échanges préférentiels avec *la Corée du sud*

La présente déclaration vaut pour tous les envois ultérieurs de ces produits effectués de:

*20/04/2021 à 20/04/2022*

Je m'engage à informer *La Maison Lou Dumont* immédiatement si la présente déclaration n'est plus valable.

Je m'engage à fournir aux autorités douanières toutes preuves complémentaires qu'elles jugeront nécessaires.

*Caroline PARENT*  
*gerante*

**SARL CAROLINE PARENT  
& ASSOCIES**

10 B rue des Naigeons  
21200 BEAUNE - FRANCE  
RCS DIJON 493 856 595  
Accise FR 007 859 E 0656